

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **366<sup>e</sup>** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 7 février 2023, à 17 h à Espace Montmorency, salle E-5160.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames Hélène Brisebois  
Julie Drolet  
Louise Lacoste  
France Lamarche  
Martine Lavoie  
Christiane Pichette  
Catherine Provost  
Sibylle Wolff

Messieurs Robin Blanchet  
Tarik-Alexandre Chbani  
Jérôme Cormier  
François Demers  
Bonnet Huor  
Philippe Lazzaroni  
Alberto Georgian Mihut  
Simon Morin  
Jean-Christophe St-Germain  
Olivier Simard

**INVITÉS PRÉSENTS :**

Mesdames Claudine Cossette  
Isabelle Grelier  
Véronique Leboeuf  
Catherine Parent  
Hélène St-Denis  
Amélie Turcotte

Messieurs Francis Belzile  
Yannick Guénette  
Étienne Rouleau

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 365<sup>e</sup> assemblée ordinaire : corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
  - (d) 5.1 Calendrier scolaire 2023-2024 — répartition des jours d'enseignement
  - (d) 5.2 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : grilles de cours et plans de formation 2023-2024 :
    - 5.2.1 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0)
    - 5.2.2 Sciences humaines (300.A1)
    - 5.2.3 Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0) — cheminement intensif
    - 5.2.4 Techniques d'éducation spécialisée (351.A1)
    - 5.2.5 Techniques d'intégration multimédia (582.A1)
    - 5.2.6 Autres modifications

- (d) 5.3 Rapport d'évaluation : Techniques de sécurité incendie (311.A0)
- (d) 5.4 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency
- (d) 5.5 Diplômes d'études collégiales (DEC) — sanction des études
  - 5.5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) — recommandations de sanction
  - 5.5.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
- (d) 5.6 Mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires
  - 5.6.1 Caisse Desjardins des Grands Boulevards
  - 5.6.2 Banque Royale
- (d) 5.7 Mise à jour des responsables autorisés auprès de Revenu Québec

## 6. Points d'information

- (d) 6.1 Post mortem du 11 novembre : démarche et bilan
- (d) 6.2 Composition de la Commission des études pour l'année 2022-2023 (modification)
- 6.3 Plans de travail des comités du CA
- 6.4 Renouvellement du contrat pour les services de restauration

## 7. Correspondance et communications écrites

## 8. Affaires diverses

## 9. Huis clos

CA22/23-366.1/  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR

---

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, Mme Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un point d'information est ajouté à l'ordre du jour : 6.4 — Renouvellement du contrat pour les services de restauration.

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : M. Philippe Lazzaroni

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 366<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

---

CA22/23-366.2  
ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DE  
LA 365<sup>e</sup> ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE :  
CORRECTION ET  
APPROBATION

### 2. Adoption du procès-verbal de la 365<sup>e</sup> assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : Mme Catherine Provost

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 365<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

---

CA22/23-366.3/  
AFFAIRES  
DÉCOULANT DE CE  
PROCÈS-VERBAL

### 3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général effectue un suivi de certains commentaires formulés lors de la dernière assemblée :

- Retour sur les statistiques d'absences et les coûts de convention : un portrait des quatre (4) dernières années pour tous les corps d'emploi est présenté ;

- Qualité de l'air au Collège : un suivi quant à la visite de la direction de la Santé publique dans des locaux ciblés du Collège est effectué.

CA22/23-366.4/  
RAPPORT DU  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

#### 4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Renouvellement de mandat de M. Jérôme Cormier : il a été élu par acclamation pour un second mandat de deux ans ;
- Changements à la direction de la ville de Laval : le directeur général, M. Jacques Ulysse et Mme Nadine Bernard, directrice du Bureau de développement du centre-ville, ont quitté leurs fonctions ;
- Arrivée en poste de Mme Amélie Turcotte à la direction des services financiers ;
- Rentrée scolaire : 7478 étudiants sont inscrits à la session d'hiver 2023.

CA22/23-366.5/  
POINTS DE  
DÉCISION

#### 5. Points de décision

##### (d) 5.1 Calendrier scolaire 2023-2024 — répartition des jours d'enseignement

La proposition de calendrier scolaire et de répartition des jours d'enseignement pour l'année 2023-2024 est présentée pour adoption, en respect des règles apparaissant au projet de résolution.

**CONSIDÉRANT** les paramètres d'organisation suivants :

- Le respect du Règlement sur le régime des études collégiales ;
- Le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages ;
- Le maintien : —des journées d'accueil au début de la session d'automne ;
  - des journées de rattrapage à chacune des sessions ;
  - de la période d'évaluation à la fin de chacune des sessions ;
- Le positionnement des journées d'encadrement pédagogique pour tenir compte de l'organisation des laboratoires, des cours et des examens intra-semestriels ;
- Le délai minimum entre la session automne et hiver permettant l'organisation complète de la session d'hiver.

**CONSIDÉRANT** que s'il y a lieu, les ajustements de calendrier se feront en accord avec ces mêmes paramètres d'organisation ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : Mme Sibylle Wolff

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le projet de calendrier scolaire 2023-2024.

##### (d) 5.2 Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège : grilles de cours et plans de formation 2023-2024 :

Les grilles de cours et plans de formation des programmes ci-dessous sont présentés :

- 5.2.1 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0)
- 5.2.2 Sciences humaines (300.A1)
- 5.2.3 Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0) — cheminement intensif
- 5.2.4 Techniques d'éducation spécialisée (351.A1)
- 5.2.5 Technique d'intégration multimédia (582.A1)
- 5.2.6 Éducation physique

Des modifications ont été apportées aux grilles de cours et/ou aux plans de formation des programmes suivants ; elles apparaissent au point 5.2.7 :

- Arts, lettres et communication : Communication (Médias) (500.AJ)
- Danse (506.A0)
- Formation générale :
  - Cours complémentaires
  - Français
- Orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.F0)
- Technologie de l'architecture (221.A0)
- Techniques de muséologie (570.B0)

#### 5.2.1 Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0)

**CONSIDÉRANT** la demande de révision de programme adoptée par le Conseil d'administration du 9 février 2021 dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M Jean-Christophe St-Germain

Appuyé par : Mme Catherine Provost

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le programme Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0).

#### 5.2.2 Sciences humaines (300.A1)

Mesdames Hélène St-Denis (professeure d'histoire et coordonnatrice du comité de programme), Claudine Cossette (directrice adjointe aux études) et monsieur Étienne Rouleau (conseiller pédagogique), présentent le nouveau programme de Sciences humaines.

Au nom de l'A.G.E.M., M. Jean-Christophe St-Germain leur adresse une motion de félicitations, ainsi qu'à tout le corps enseignant du programme de Sciences humaines.

**CONSIDÉRANT** le devis ministériel du nouveau programme Sciences humaines (*auparavant 300.A0*) approuvé par le ministère de l'Enseignement supérieur en juin 2021 ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Jean-Christophe St-Germain

Appuyé par : M. François Demers

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le programme Sciences humaines (300.A1).

##### 5.2.3 Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)

Pour le cheminement intensif :

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : M. Philippe Lazzaroni

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le cheminement intensif du programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0).

Pour le cheminement régulier :

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Julie Drolet

Appuyé par : M. Philippe Lazzaroni

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les modifications aux activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le cheminement régulier du programme Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0).

##### 5.2.4 Techniques d'éducation spécialisée (351.A1)

**CONSIDÉRANT** le devis ministériel du nouveau programme Techniques d'éducation spécialisée (*auparavant 351.A0*) approuvé par le ministère de l'Enseignement supérieur en décembre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Louise Lacoste

Appuyé par : M. Bonnet Huor

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le programme Techniques d'éducation spécialisée (351.A1).

### 5.2.5 Techniques d'intégration multimédia (582.A1)

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Martine Lavoie

Appuyé par : Mme Sibylle Wolff

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour le programme Techniques d'intégration multimédia (582.A1).

### 5.2.6 Éducation physique

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par le département et le comité de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Catherine Provost

Appuyé par : M. Robin Blanchet

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les modifications aux activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège pour la discipline Éducation physique.

##### 5.2.7 Autres modifications

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes d'études collégiales ;

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège de déterminer des activités d'apprentissage dans les programmes d'études, en vertu des articles 6 à 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ;

**CONSIDÉRANT** la démarche encadrant la détermination des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la procédure de détermination des activités d'apprentissage ;

**CONSIDÉRANT** les travaux réalisés par les comités de programme ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant leur discussion par le Conseil, le choix des activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Sibylle Wolff

Appuyé par : M. Robin Blanchet

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les modifications aux activités d'apprentissage relevant de la compétence du Collège.

##### (d) **5.3 Rapport d'évaluation : Techniques de sécurité incendie (311.A0)**

Le comité de programme de Techniques de sécurité incendie a manifesté le souhait de procéder à l'évaluation de son programme. La demande de révision, qui s'inscrit dans le cadre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), a été adoptée par la Commission des études le 25 mai 2022 et par le Conseil d'administration le 14 juin 2022.

Le présent rapport d'évaluation est déposé pour adoption.

**CONSIDÉRANT** la mission du Collège de rendre accessible un enseignement de qualité ;

**CONSIDÉRANT** les responsabilités confiées à la Direction des études dans la mise en œuvre des programmes ;

**CONSIDÉRANT** la demande de révision de programme adoptée par le Conseil d'administration du 14 juin 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) ;

**CONSIDÉRANT** le respect de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes adoptée par le Conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de programme ;



**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Jean-Christophe St-Germain

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le rapport d'évaluation du programme de Techniques de sécurité incendie (311.A0).

**(d) 5.4 Règles relatives à l'admission au Collège Montmorency**

Les règles relatives à l'admission spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (numéro 5) et du Règlement sur la réussite scolaire (numéro 5A).

Les changements proposés aux règles relatives à l'admission concernent principalement :

- les préalables aux nouveaux programmes Sciences humaines (300.A1) et Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) qui seront implantés à l'automne 2023 ;
- l'ajout de l'attestation d'études collégiales Techniques d'éducatrices à l'enfance (JEE.0K) ;
- l'ajout de précisions relatives à la sélection des candidatures dans le cadre du nouveau cheminement intensif en Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0).

**CONSIDÉRANT** le pouvoir du Collège d'adopter des règles et règlements relatifs à l'admission ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de soumettre à la Commission des études, avant la discussion par le Conseil d'administration, tout projet de règlement relatif aux règles, procédures et critères régissant l'admission et l'inscription des étudiants ;

**CONSIDÉRANT** que les règles relatives à l'admission spécifient les modalités d'application du Règlement sur l'admission au Collège Montmorency (règlement numéro 5) adopté le 16 mars 1994, modifié le 6 février 2018, le 9 février 2021 et le 8 février 2022 par le Conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** que les règles relatives à l'admission font aussi référence au Règlement sur la réussite scolaire (règlement numéro 5A), adopté le 28 novembre 2001, modifié le 29 janvier 2014 par le Conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Direction des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : Mme Catherine Provost

Appuyé par : M. Jérôme Cormier

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les modifications apportées aux règles relatives à l'admission au Collège Montmorency.

**(d) 5.5 Sanction des études**

La direction des études soumet aux administrateurs la liste vérifiée par le registraire du Collège des personnes qui satisfont aux conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales. Suivant leur approbation, cette liste sera soumise au ministre de l'Enseignement supérieur afin qu'il décerne un diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants dont le nom apparaît sur la liste.

5.5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) — recommandations de sanction

**CONSIDÉRANT** que la direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère ;

**CONSIDÉRANT** la liste des recommandations de sanction des études présentée ;

Il est proposé par : M. Jean-Christophe St-Germain

Appuyé par : M. Alberto Georgian Mihut

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RECOMMANDER** au ministre de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA22/23.366.5.5.1.

##### 5.5.2 Attestations d'études collégiales (AEC)

La directrice des études présente pour information la liste des étudiants ayant terminé des AEC et pour lesquels une attestation d'études collégiales est décernée par le Collège.

#### (d) **5.6 Mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires**

##### 5.6.1 Caisse Desjardins des Grands Boulevards

En lien avec les récents mouvements de personnel aux services financiers du Collège, une mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires de la Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval doit être effectuée.

**CONSIDÉRANT** le récent mouvement de personnel au sein de la Direction des services financiers, dont la nomination de Mme Amélie Turcotte au poste de directrice de ce service ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par nos institutions bancaires de présenter les ajouts et retraits de signataires autorisés ;

**CONSIDÉRANT** que les signataires autorisés sont les suivants :

- Madame France Lamarche
- Madame Christiane Pichette
- Madame France Raby, directrice adjointe des services financiers (dès son entrée en poste le 20 février 2023)
- Monsieur Olivier Simard
- Madame Amélie Turcotte, directrice des services financiers

**CONSIDÉRANT** que deux signatures sont requises en tout temps parmi les signataires autorisés ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Jean-Christophe St-Germain

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la mise à jour des signataires aux comptes bancaires du Collège à la Caisse Desjardins des Grands Boulevards de Laval.

##### 5.6.2 Banque Royale

En lien avec le mouvement de personnel à la direction des services financiers, une mise à jour des signataires autorisés aux comptes bancaires à la Banque Royale doit être effectuée.

**CONSIDÉRANT** le mouvement de personnel au sein de la direction des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par nos institutions bancaires de présenter les ajouts et retraits de signataires autorisés ;

**CONSIDÉRANT** que la mise à jour suivante doit être effectuée :

- Ajouts : Mme Amélie Turcotte  
Mme France Raby (à partir de son entrée en poste le 20 février 2023)
- Retrait : Mme Chantal Boulanger  
Mme Isabelle Legault

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Jérôme Cormier

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** la mise à jour des signataires aux comptes bancaires du Collège à la Banque Royale.

#### **(d) 5.7 Mise à jour des responsables autorisés auprès de Revenu Québec**

En lien avec la nomination de Mme Amélie Turcotte au poste de Directrice des services financiers, il est nécessaire de révoquer les procurations octroyées à Mme Isabelle Legault et à Mme Chantal Boulanger et d'octroyer une procuration à Mme Amélie Turcotte auprès de Revenu Québec et de la désigner responsable des services électroniques du Collège.

**CONSIDÉRANT** la nomination de Mme Amélie Turcotte au poste de directrice des services financiers ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3) ;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par Revenu Québec de mettre à jour la procuration permettant d'accéder aux dossiers du Collège ;

**CONSIDÉRANT** que la mise à jour suivante doit être effectuée :

- Révocation des procurations octroyées à mesdames Isabelle Legault et Chantal Boulanger
- Adoption de la procuration octroyée à Mme Amélie Turcotte

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif ;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : M. Simon Morin

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RÉVOQUER** les procurations octroyées à mesdames Isabelle Legault et Chantal Boulanger auprès de Revenu Québec ;

**D'ADOPTER** la procuration octroyée à Mme Amélie Turcotte auprès de Revenu Québec ;

**DE DÉSIGNER** Mme Amélie Turcotte, responsable des services électroniques du Collège auprès de Revenu Québec ;

### **6. Points d'information**

#### **(d) 6.1 Post mortem du 11 novembre : démarche**

Le confinement du 11 novembre dernier, mis en place à la suite de coups de feu tirés à l'extérieur du Collège, a été un événement éprouvant et préoccupant pour les membres et partenaires de la communauté montmorencienne.

Dans les heures qui ont suivi, l'équipe du Collège s'est mise en action afin d'informer et rassurer sa communauté et de rapidement trouver des solutions. Des actions prioritaires ont notamment été posées pour améliorer la sécurité derrière le Collège, pour offrir du soutien aux personnes qui en ressentaient le besoin et pour recueillir les commentaires des personnes ayant vécu les événements de près ou de loin. De plus, et ce bien avant l'événement du 11 novembre, le Collège travaille à une nouvelle stratégie d'application de son plan de mesures d'urgence.

Aujourd'hui, alors que les dernières semaines nous ont permis de prendre du recul, nous suivons une démarche rigoureuse et structurée afin de recueillir la rétroaction de l'ensemble de la communauté montmorencienne pour ainsi alimenter avec rigueur notre réflexion concernant les gestes à poser pour l'avenir.

La direction du Collège souhaite donc vous partager la démarche qui a été privilégiée et certains faits saillants du bilan de ce post mortem.

(d) **6.2 Composition de la Commission des études pour l'année 2022-2023**

Des modifications ont été apportées à la composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2022-2023.

**6.3 Plans de travail des comités du CA**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, Mme Louise Lacoste ainsi que la présidente du comité des ressources humaines, Mme Sibylle Wolff, présentent les plans de travail de ces comités pour l'année en cours.

(d) **6.4 Renouvellement du contrat pour les services de restauration**

Le 15 juin 2021, le Conseil d'administration a autorisé le Collège à poursuivre le contrat de services de restauration avec Chartwells pour la dernière année de l'option de renouvellement dont l'échéance était le 30 juin 2022 en ajoutant deux années de renouvellement additionnelles (1+1), conformément à l'offre déposée (CA20/21.356.5.10).

La direction des services financiers souhaite informer le Conseil d'administration que le Collège accepte de poursuivre le contrat avec Chartwells pour la dernière année de renouvellement se terminant le 30 juin 2024, tel qu'autorisé par le Conseil le 15 juin 2021. Les modalités de cette dernière année de contrat seront négociées au courant des prochaines semaines.

CA22/23.366.7/  
CORRESPONDANCE  
ET  
COMMUNICATIONS  
ÉCRITES

---

**7. Correspondance et communications écrites**

- (d) 7.1 2022-12-09 : Lettre de la sous-ministre adjointe à la performance, au financement, aux interventions régionales et au soutien à la gestion confirmant l'autorisation accordée au Collège pour contracter un emprunt temporaire auprès de son institution financière et établissant la nouvelle limite maximale autorisée ;
- (d) 7.2 2022-12-19 : Lettre du chef du Service du soutien interordres et de la sanction des études collégiales confirmant que le rapport annuel d'activités du Collège contient tous les éléments requis ;
- (d) 7.3 2022-12-20 : Invitation du directeur du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social et du directeur du Service de police de Laval à siéger au sein du Comité de direction — Plan d'action pour la sécurité et le bien-être collectif en réponse à l'augmentation de la criminalité chez les jeunes notamment les événements violents impliquant des armes à feu sur le territoire de Laval ;
- (d) 7.4 2022-12-22 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur confirmant l'octroi d'une aide financière au Collège afin de répondre aux besoins en investissement pour l'aménagement des locaux nécessaires aux programmes d'études de Techniques de physiothérapie (144.A1),

Orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.F0) et Technologie du génie électrique : Autorisation et contrôle (243.D0) ;

- (d) 7.5 2023-01-16 : Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur confirmant l'octroi d'une subvention pour le financement du projet intitulé « Les filles ont le feu sacré » déposé dans le cadre de l'appel de projets du programme Projets novateurs pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- (d) 7.6 Avis d'intérêt de la Société québécoise des infrastructures (SQI) — Recherche d'un terrain disponible à la vente à Laval dans le secteur de Laval-des-Rapides ;
- (d) 7.7 2023-01-19 : Lettre de la sous-ministre de l'Enseignement supérieur annonçant la nomination de Mme Esther Blais à titre de sous-ministre adjointe et transmettant l'organigramme de la nouvelle structure pour le ministère de l'Enseignement supérieur ;

---

#### 8. Affaires diverses

CA22/23-366.8/  
AFFAIRES DIVERSES

Sans objet.

---

#### 9. Huis Clos

CA22/23-366.9  
HUIS CLOS

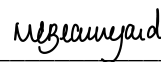
La présidente du Conseil demande aux invités, au directeur général ainsi qu'à la secrétaire générale de quitter la rencontre pour la tenue du huis clos.

---

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette  
Présidente



Marie-Eve Beauregard  
Secrétaire